

pie, si grave par elle-même et par les conséquences qu'elle peut avoir pour le repos public, est venu soudainement imposer silence aux agitations fébriles de la politique.

“ Un coup instantané, qui jette d'une manière aussi effrayante entre les mains de Dieu un homme plein de force et de vie, sans lui laisser à peine le temps de se reconnaître, présente à des chrétiens un spectacle toujours lamentable. Quelle impression plus profonde ne doit-il pas laisser dans les âmes, quand il frappe, au pied d'un trône, et qu'il peut exercer une si grande influence sur les destinées de la patrie !

“ Quel que soit l'abîme qui divise les partis, il y a des momens où le cœur humain réclame ses droits, et où il ne peut sortir de toutes les bouches que des témoignages de compassion et de douleur.”

Les courtes réflexions de la *Quotidienne* méritent d'être citées, parcequ'elles sont pleines de convenance, et surtout parcequ'elles sont chrétiennes.

“ C'est, pour la famille du duc d'Orléans, un juste sujet de profonde douleur ; pour la politique, c'est un événement de la plus grande portée.

“ Les réflexions naissent en foule en présence d'une fin si lamentable ; mais nous ne laisserons échapper ici de notre plume que l'expression d'une commisération sincère. Quelle mort pour une vie qui semblait se promettre de si hautes destinées !

“ Combien les desseins des hommes sont fragiles ! Combien trompeuses les espérances du monde ! Chrétiens, hommes de charité et de foi, élevons tous nos pensées vers Dieu, à qui seul appartient la vie et l'éternité !”

La *France* n'articule point un mot qui trahisse ses sentimens. Il en est de même à peu près du *Commerce*.

Le *National* est presque aussi laconique que la *France* et le *Commerce* :

“ Quelles que soient, dit-il, nos idées politiques, il y a des douleurs de famille, des douleurs maternelles surtout que nous saurons toujours respecter. Cet accident soulève cependant de graves questions d'état : nous nous réservons de les discuter un autre jour.”

La *Patrie*, le second des journaux républicains, appelle la mort de M. le duc d'Orléans un accident affreux et lamentable.

“ L'héritier présomptif du trône constitutionnel de France, s'écrit ce journal, le duc d'Orléans n'est plus. Le moyen, ajouta-t-il après plusieurs autres réflexions, le moyen le plus certain d'assurer à ses jeunes fils une succession exempte de troubles et de malheurs publics, c'est de confier leur avenir à la France ; et l'amour de la France n'est acquis qu'à ceux qui respectent sa gloire et conservent sa liberté.”

Le *Courrier Français*, le *Constitutionnel* expriment à peu près les mêmes sentimens.

Le *Constitutionnel*.—“ Partout où nos soldats ont eu quelque chose à faire, le prince royal s'est montré. A Anvers, en Afrique, il a payé de sa personne, et notre armée a pu apprécier tout ce qu'il y avait chez lui de noble instinct militaire, d'intelligente sagacité et de bravoure personnelle. On comprenait qu'il était né pour commander ; et cependant, dans sa modeste défiance de lui-même, il ne voulait qu'obéir. C'est sous les ordres de nos plus illustres vétérans, les maréchaux Gérard et Clauzel, qu'il a gagné ses